

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)



**31^{ème} anniversaire de la PNH : Rapport sur les conditions générales
de fonctionnement de l'institution de juin 2025 à juin 2026**

12 juin 2026

Sommaire

| | Pages |
|--|--------------|
| I. Introduction | 2 |
| II. Contexte de déroulement de la période analysée | 2 |
| <i>a) Méthodologie</i> | 3 |
| III. Changements au sein de la PNH | 3 |
| IV. Renforcement des capacités de la PNH et Coopération internationale | 5 |
| <i>a) Formation</i> | 5 |
| <i>b) Matériels, Equipements et Infrastructures</i> | 6 |
| V. Conditions générales de travail des agents.es de la PNH | 7 |
| <i>a) Etat des Infrastructures, Equipements et Moyens logistiques</i> | 8 |
| VI. Agents.es de la PNH assassinés et/ou enlevés | 11 |
| VII. Attaques armées contre des infrastructures policières | 14 |
| VIII. Commentaires et recommandations | 16 |

I. Introduction

1. Le 12 juin 2026 marque le trente-et-unième anniversaire d'existence de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), une institution républicaine confrontée, depuis quelque temps, à l'une des périodes les plus critiques de son histoire.
2. Aujourd'hui, à l'occasion de cette commémoration, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) se propose de dresser un état des lieux de la situation de l'institution policière.
3. Pour ce faire, l'organisation revient, entre autres, sur les principaux changements institutionnels enregistrés au sein de la PNH de juin 2025 à juin 2026, les conditions générales de travail des agents.es, l'état des infrastructures policières, les pertes humaines enregistrées dans les rangs de l'institution ainsi que sur les attaques essuyées par celle-ci au cours de la période analysée.

II. Contexte de déroulement de la période analysée

4. De juin 2025 à juin 2026, la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) a évolué dans un contexte caractérisé par l'effondrement progressif de l'autorité de l'Etat, l'expansion des gangs armés, la dégradation accélérée des conditions sécuritaires et la multiplication des violations graves des Droits Humains.
5. En effet, alors que l'Etat haïtien n'est pas arrivé, pendant la période analysée, à rétablir les conditions minimales de sécurité dans les zones déjà tombées sous le contrôle des gangs armés, ces derniers ont multiplié les attaques contre la population, les infrastructures publiques et contre les forces de sécurité. De nouveaux quartiers de l'Artibonite, du Centre, de l'Ouest et du Sud-est ont été le théâtre d'épisodes de violence. Certains se sont entièrement vidés de leur population, ce qui a provoqué de nouveaux déplacements forcés et aggravé la crise humanitaire déjà préoccupante dans le pays.
6. Les affrontements entre gangs armés terroristes et agents.es de l'institution policière ont aussi été multiples, ce qui a mobilisé une part considérable des ressources humaines et logistiques de la PNH et a réduit tout aussi considérablement la capacité de l'institution à assurer efficacement ses missions de sécurité publique et à intervenir rapidement dans d'autres zones confrontées à l'insécurité.
7. Cet environnement particulièrement hostile pour les citoyens.nes en général, a fortement impacté l'institution policière. Entre juin 2025 et juin 2026, de nombreux policiers.ères ont été assassinés, d'autres sont tombés lors des affrontements avec les bandits armés terroristes. D'autres encore ont perdu la vie lors des attaques perpétrées contre des patrouilles ou des infrastructures policières.
8. Conséquemment, non seulement la pression opérationnelle constante sur les unités déployées sur le terrain, a multiplié les besoins en matériels et équipements policiers, la PNH a aussi continué, au cours de la période analysée, à faire face à une insuffisance des

effectifs, insuffisance aggravée par les pertes enregistrées dans les rangs des policiers.ères ainsi que par les nombreux départs pour l'étranger, d'agents.es de l'institution.

9. Par ailleurs, au cours de cette période, l'institution policière a également connu plusieurs changements au niveau de son haut commandement car des mouvements importants au sein de ses structures administratives et opérationnelles ont été remarqués. Et, diverses initiatives de coopération internationale destinées à renforcer ses capacités logistiques, techniques et tactiques ont été observées. Cependant malgré ces efforts, les défis demeurent considérables et traduisent les limites d'une institution confrontée à une crise multidimensionnelle sans précédent.

10. C'est donc dans ce contexte que la période juin 2025 – juin 2026 s'est déroulée pour l'institution policière.

a) Méthodologie

11. Pour la période analysée, le RNDDH a réalisé *cent-sept* (107) visites de monitoring dans *cinquante* (50) commissariats et sous-commissariats du pays. Des entretiens ont alors été effectués avec des agents.es de la PNH en fonction dont certains sont affectés dans les postes de police monitorés et d'autres, dans des unités spécialisées de l'institution.

12. Des témoignages de proches de policiers.ères victimes dans l'exercice de leurs fonctions ont aussi été collectés. Et, des rencontres de travail ont été réalisées avec des membres du directoire de l'institution.

13. Ce sont ces données recueillies lors des activités susmentionnées qui, après vérification et analyse, seront utilisées pour l'élaboration de ce rapport.

III. Changements au sein de la PNH

14. Au cours de la période couverte par le présent rapport, de nombreux changements ont été opérés au sein de l'institution policière, ce qui a retenu l'attention du RNDDH :

- Le 8 août 2025, en Conseil des ministres, le directeur général a.i. de la PNH Rameau NORMIL a été révoqué. L'inspecteur général André Joseph Vladimir PARAISSON a été installé à ce poste ;
- Le 9 août 2025, le commissaire divisionnaire Jacques Joël ORIVAL a été nommé à la tête de la *Direction Centrale de la Police Administrative* (DCPA), en remplacement d'Arol Enol ALPHONSE. Le même jour, Alain AUGUSTE a pris la tête de la *Direction de l'Administration et des Services Généraux* (DGASG) ;
- Le 13 août 2025, Frédéric LECONTE a été installé au poste d'inspecteur général de la PNH en remplacement de l'inspecteur général Frantz THERMILUS ;
- Le 15 août 2025, le commissaire principal Nacius Junior LACOMBE a été installé à la tête du commissariat de *Delmas*, remplaçant à ce poste le commissaire principal

Lavaud BELIMAIRE, transféré pour sa part, à la *Direction Départementale de l'Ouest* - 1 (DDO-1) ;

- Le 16 août 2025, le commissaire divisionnaire Justin MARC a été installé à la tête de la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ). Le même jour, le commissaire principal Franck MERISIER a été installé en tant que responsable au commissariat de l'*Aéroport International Toussaint Louverture*. Il remplace à ce poste le commissaire principal Sergo DASYM qui, pour sa part, a été installé *deux* (2) jours plus tard, soit le 18 août 2025, au poste d'adjoint du directeur du personnel de la PNH, en remplacement de Rémy JEAN-BAPTISTE ;
- Le 19 août 2025, le commissaire divisionnaire Jean Pedro MARS a été installé au poste de responsable des Garde-Côtes en remplacement de l'inspecteur divisionnaire Jeanty DUROIL ;
- Le 22 août 2025, le commissaire divisionnaire Riguet MILDORT est devenu le nouveau responsable de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP), en remplacement du commissaire divisionnaire Marlon W. ROMAGE ;
- Le 23 août 2025, le commissaire divisionnaire Jacques ADER a été installé à titre de directeur départemental de l'*Artibonite* (DDA). Moins d'*un* (1) mois plus tard, soit le 21 septembre 2025, il a été écarté de son poste pour être remplacé par Prével Jean CASTRO. Le 12 décembre 2025, il a officiellement pris ses fonctions à titre de directeur départemental de l'Ouest 1 (DDO-1) où il n'a exercé ses fonctions que durant *trois* (3) mois, puisque le 17 mars 2026, il a été remplacé à ce poste par le commissaire divisionnaire Cantave YVON ;
- Le 6 septembre 2025, le commissaire divisionnaire Fred JOSEPH a été nommé directeur départemental du Nord-Ouest (DDNO), remplaçant à ce poste le commissaire divisionnaire Clevens CETOUTE, transféré, pour sa part, à la *Direction Centrale de la Police Administrative* (DCPA) ;
- Le 24 septembre 2025, le commissaire municipal Appolon ALIX a été installé au poste de commandant de la *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID) ;
- Le 6 octobre 2025, le commissaire divisionnaire Jhon Games OLIVIER a été installé à la tête de l'*École Nationale de Police* (ENP), en remplacement du commissaire divisionnaire Prédestin SEM ; Plus de *cinq* (5) mois plus tard, soit le 17 mars 2026, c'est le commissaire principal Joseph Rolind JEAN LOUIS qui a été nommé directeur de l'ENP. Charles VERNET a, pour sa part, été installé au poste de directeur adjoint de l'ENP ;
- Le 15 octobre 2025, le commissaire principal Nestor ERESTE, remplaçant son prédécesseur le commissaire principal Jean Jude CHERY, est devenu le nouveau responsable du *Commissariat de Saint-Marc* ; *Cinq* (5) mois plus tard, soit le 16 mars 2026, il a été remplacé par le commissaire principal Lyvenson GAUTHIER ;

- Le 3 novembre 2025, lors d'une cérémonie organisée au *Palais National*, le commissaire divisionnaire Pierre Louis CANGE a été élevé au rang d'inspecteur général et a été installé au même moment au poste de coordonnateur de la sécurité présidentielle ;
- Le 30 décembre 2025, l'inspecteur général Mario AUBERGISTE a été nommé chef de cabinet du directeur général de la PNH. Il remplace à ce poste Berson SOLJOUR ;
- Le 17 avril 2026, l'inspecteur divisionnaire Ronald ST ROSE a remplacé le commissaire divisionnaire Jean Louis Paul MENARD à la tête du *Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre (CIMO)* ; Le même jour, la commissaire divisionnaire Magalie BELNEAU a été remplacée par le commissaire divisionnaire Apollos VILLETTE à la tête de la *Direction Départementale du Sud-Est*.

IV. Renforcement des capacités de la PNH et Coopération internationale

15. De juin 2025 à juin 2026, plusieurs initiatives ont été entreprises afin de renforcer les capacités opérationnelles de la PNH. En ce sens, des séances de formation ont été conduites au profit des agents.es de l'institution. Des matériels et équipements policiers ont été acquis par l'Etat haïtien ou offerts en dons par des membres de la communauté internationale. Des infrastructures ont été réparées et d'autres, nouvelles, ont été inaugurées.

a) Formation

16. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet P4000, le 5 octobre 2025, *huit-cent-quatre-vingt-douze* (892) aspirants policiers dont *sept-cent-trente-et-un* (731) hommes et *cent-soixante-et-une* (161) femmes ont entamé leur formation à l'*École Nationale de Police (ENP)*. Un peu plus de *trois* (3) mois après, soit le 23 janvier 2026, *huit-cent-soixante-dix-sept* (877) agents.es ont été gradués, parmi eux *cent-cinquante-six* (156) femmes. Ils font partie de la 35^{ème} promotion de la PNH ;

17. Le 12 novembre 2025, *vingt-trois* (23) policiers.ères dont *une* (1) femme, sont partis en *Colombie* suivre une formation spécialisée d'une durée de *douze* (12) mois, destinée à renforcer les capacités professionnelles de la PNH ;

18. Le 1^{er} décembre 2025, une session de formation destinée aux policiers.ères de l'*Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG)*, de la *Special Weapons and Tactics (SWAT)*, de la *Brigade de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants (BLTS)* et de la *Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI)* a été lancée à l'*Académie Nationale de Police (ANP)*, avec l'appui de l'unité d'élite de la police française dénommée *Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion (RAID)* ;

19. Le 8 février 2026, la rentrée en formation de la 36^{ème} promotion de la PNH a été lancée à l'*École Nationale de Police (ENP)*. *Mille-deux-cents* (1 200) aspirants.es dont *deux-cent-trente-neuf* (239) femmes, ont été admis. Le 29 mai 2026, *mille-cent-quatre-vingt-douze* (1 192) nouveaux agents.es ont été accueillis au sein de l'institution policière. Cette promotion,

dénommée « *Les Indigènes* », compte *neuf-cent-cinquante-quatre* (954) hommes et *deux-cent-trente-huit* (238) femmes ;

20. Le 26 mai 2026, l'*Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti* (IGPNH), avec l'appui du *Comité International de la Croix-Rouge* (CICR) et du *Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti* (BINUH), a lancé un atelier de sensibilisation sur le respect des Droits Humains destiné aux unités spécialisées engagées dans la lutte contre le grand banditisme en Haïti. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités professionnelles des forces de l'ordre, se déroulera jusqu'au 24 juin 2026.

b) Matériels, Equipements et Infrastructures

- Dans les commissariats de *Port-au-Prince*, de *Tabarre* ainsi qu'au sous-commissariat de *Canapé-Vert* et de *Delmas 62*, des travaux d'entretien ont été réalisés avec le soutien de la *Fondation Panaméricaine de Développement* (PADF) ;
- Le 6 septembre 2025, un lot de matériels et d'équipements acquis par le gouvernement haïtien, a été livré à l'*Aéroport International Toussaint Louverture* à bord du vol cargo ER-BAR. Il s'agit de *dix* (10) véhicules blindés et d'équipements de protection individuelle destinés aux unités spécialisées déployées sur le terrain ;
- Le 27 décembre 2025, la PNH a reçu *vingt-cinq* (25) véhicules blindés de transport de troupes fournis avec l'appui du gouvernement américain à travers le *Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs* (INL) ;
- Le 5 février 2026, la PNH a reçu *trois* (3) chars blindés à chenilles offerts par la *Corée du Sud* ;
- Le 11 février 2026, avec le financement du Canada via l'*Organisation des États Américains* (OEA), un centre de formation destiné aux unités spécialisées de la PNH a été inauguré à *Morne-Casse*, dans le département du Nord-est. Ce centre dispose d'un stand de tir, de parcours tactiques et d'un système d'énergie solaire. Sa capacité est estimée à *deux-cents* (200) policiers.ères par session ;
- Le 17 février 2026, la PNH a reçu *dix* (10) véhicules blindés du Canada et du *Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets* (l'UNOPS) ;
- En mars 2026, l'*Union Européenne* et l'*Organisation des États Américains* (OEA) ont lancé un projet de construction de *cinq* (5) bases opérationnelles avancées, destinées à la PNH dans le département de l'Ouest. Ce projet, estimé à *dix-millions* (10.000.000) d'euros, vise à renforcer la lutte contre les groupes armés ;
- Le 14 avril 2026, la PNH a reçu un nouveau bâtiment localisé dans la ville des Cayes ainsi que plusieurs meubles de bureau, pour la *Direction Départementale du Sud*. Ces infrastructures ont été réalisées avec le soutien financier du gouvernement canadien à travers le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD) ;

- Le 27 mai 2026, la PNH a procédé à l'inauguration du nouveau sous-commissariat de *Robillard*, dans la commune de *Plaine-du-Nord* ;
- Le 25 mai 2026, soit *deux* (2) jours avant leur graduation et avec le soutien du *Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs* (INL), des États-Unis, du Canada et du *Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti* (BINUH), la PNH a remis aux policiers.ères de la 36^{ème} promotion, un lot de matériels et d'équipements destinés à appuyer leurs futures missions au service de la population. Il s'agit de kits de nettoyage d'armes, de gants et de chapeaux de parade, de chemises, de gilets de circulation ainsi que de pantalons du type *Battle Dress Uniform* (BDU).

V. Conditions générales de travail des agents.es de la PNH

21. Tel que déjà mentionné, pour décrire les conditions générales de travail des agents.es de la PNH, l'état des infrastructures et le manque de matériels et d'équipements policiers, de juin 2025 à juin 2026, le RNDDH s'est entretenu avec des agents.es de l'institution, lors des *cent-sept* (107) visites de monitoring réalisées dans *cinquante* (50) postes de police. Il s'agit de :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 1) Commissariat d'Abricot | 27) Commissariat de Ouanaminthe |
| 2) Commissariat d'Acul-du-Nord | 28) Commissariat de Perches |
| 3) Commissariat d'Ennery | 29) Commissariat de Pétion-Ville |
| 4) Commissariat de Bahon | 30) Commissariat de Port-au-Prince |
| 5) Commissariat de Bainet | 31) Commissariat de Port-de-Paix |
| 6) Commissariat de Bas Limbé | 32) Commissariat de Roseaux |
| 7) Commissariat de Belladère | 33) Commissariat de Saint-Michel de l'Attalaye |
| 8) Commissariat de Bonbon | 34) Commissariat de Tabarre |
| 9) Commissariat de Boucan Carré | 35) Commissariat de Terrier-Rouge |
| 10) Commissariat de Cerca Carvajal | 36) Commissariat de Thomonde |
| 11) Commissariat de Chansolme | 37) Commissariat des Gonaïves |
| 12) Commissariat de Delmas 33 | 38) Sous-Commissariat de Baptiste |
| 13) Commissariat de Dondon | 39) Sous-Commissariat de Beaudouin |
| 14) Commissariat de Fonds-des-Nègres | 40) Sous-Commissariat de Canapé-vert |
| 15) Commissariat de Gros-Morne | 41) Sous-Commissariat de Carrefour Bac |
| 16) Commissariat de Haut-du-Cap | 42) Sous-Commissariat de Delmas 62 |
| 17) Commissariat de Jacmel | 43) Sous-Commissariat de Duchity |
| 18) Commissariat de Jérémie | 44) Sous-Commissariat de Domond |
| 19) Commissariat de Kenscoff | 45) Sous-Commissariat de Marbial |
| 20) Commissariat de La Victoire | 46) Sous-Commissariat de Puilboreau |
| 21) Commissariat de Lascahobas | 47) Sous-Commissariat de Ranquitte |
| 22) Commissariat de L'Azile | 48) Sous-commissariat de Robillard |
| 23) Commissariat de Maïssade | 49) Sous-Commissariat de Saint Michel des Nippes |
| 24) Commissariat de Marfranc | 50) Sous-Commissariat de Vivy Mitchell |
| 25) Commissariat de Marmelade | |
| 26) Commissariat de Moron | |

22. Les conditions de travail des agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) demeurent particulièrement difficiles.

23. En raison du contexte préoccupant de sécurité, dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest, les policiers.ères sont exposés de manière systématique aux attaques menées par des bandits armés terroristes. Cette exposition est particulièrement élevée lors des interventions, des patrouilles et des opérations de maintien ou de rétablissement de l'ordre.

24. Les rémunérations des policiers.ères ne tiennent pas compte du prix du panier de la ménagère. Ainsi, ils travaillent sur la base d'un horaire contraignant alors que leurs émoluments ne peuvent même pas leur permettre de prendre soin de leur famille et de leurs progénitures. De plus, les retards dans le paiement des salaires et les incertitudes dans l'octroi de certains avantages engendrent une situation de stress qui aurait pu être évitée.

25. Depuis plusieurs années, les autorités étatiques dont des membres du *Conseil Supérieur de la Police Nationale* (CSPN) promettent d'adopter un budget de guerre impliquant entre autres l'acquisition d'armes, de munitions et d'équipements de protection personnelle pour les policiers.ères; l'achat de véhicules et d'autres matériels spécialisés de déplacement en quantité suffisante ; l'adoption de mesures exceptionnelles pour la prise en charge des agents.es blessés lors des opérations et la mise en place d'un mécanisme accéléré de traitement des données recueillies par les cellules de renseignement et d'intelligence. Cette promesse de budget de guerre pour l'exercice fiscal 2025–2026 n'a pas abouti. Conséquemment, les policiers.ères ne disposent pas des matériels et équipements suffisants pouvant permettre de mitiger les risques auxquels ils sont exposés, lors des opérations en délogement des bandits armés terroristes.

a) *Etat des Infrastructures, Equipements et Moyens logistiques*

26. Si certains bâtiments accueillant les postes de police sont en bon état ou encore ont été réparés avec le soutien de certains partenaires de la PNH, d'autres ont été, au cours de la période, pillés, incendiés puis détruits par les bandits armés terroristes, notamment dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest. Certains autres, localisés dans tous les départements géographiques du pays sont sales, nauséux, non-alimentés en électricité et ne répondent pas aux normes minimales de sécurité tant pour les agents.es qui y sont affectés que pour les citoyens.nes qui les fréquentent.

27. De plus, en dépit des différents dons et acquisitions consentis au cours de la période analysée, les commissariats et sous-commissariats continuent de faire face à un déficit important en matière d'équipements et de moyens logistiques. En effet, les agents.es ne disposent pas de véhicules fonctionnels suffisants pouvant leur permettre d'assurer une certaine régularité dans les patrouilles, dans les interventions ainsi que dans le transport du personnel lors des opérations. Les gilets pare-balles ainsi que tout l'équipement policier de protection personnelle, ne sont pas distribués aux postes de police sur la base du nombre d'agents.es qui y sont affectés. De même, les armes, les munitions les menottes, les équipements de radiocommunication et les tubes de gaz lacrymogènes sont insuffisants. En voici quelques exemples :

- Le commissariat d'*Abricot* loge dans un bâtiment en mauvais état dont les dortoirs sont totalement démunis. Il ne compte ni matériel de bureau, ni matériel de police, ni

véhicule de service. Le propriétaire de la maison où loge ledit poste de police se plaint de ce que depuis plusieurs années, il n'a reçu aucun paiement de l'Etat, pour la location de son immeuble ;

- Le commissariat de l'*Acul-du-Nord* loge dans un bâtiment délabré: la toiture est effondrée et une partie du bâtiment est trouée. Les dortoirs réservés aux policiers.ères sont également en très mauvais état ;
- La toiture du bâtiment logeant le commissariat du *Bas-Limbé* est en mauvais état. De plus, il n'est pas alimenté en électricité ;
- Les commissariats de *Bonbon* et de *Roseaux* logent chacun dans une petite maison exiguë et en mauvais état. Ils ne disposent pas de dortoir pour les policiers.ères ni de matériels et équipements de police ou encore, des véhicules de service ;
- Le commissariat de *Chambellan* loge dans une maison louée par l'État haïtien. Cependant, depuis plusieurs années, le propriétaire de l'immeuble n'a reçu aucun paiement. De plus, la toiture est en très mauvais état et laisse passer l'eau de pluies. Il n'y pas de dortoir pour les policiers.ères ;
- La toiture du Sous-Commissariat de *Carrefour-Bac* est partiellement effondrée. Restreint et mal positionné selon plusieurs en raison du roc sous lequel il se trouve, ledit poste de police ne dispose ni de matériel de bureau, ni de matériel de police. Aucun véhicule de service n'est non plus disponible ;
- Les problèmes auxquels sont confrontés les postes de police du département du Centre dont les commissariats de *Belladère*, de *Lascahobas* et de *Maïssade* ainsi que les sous-commissariats de *Baptiste* et de *Domond*, sont multiples et similaires : manque de véhicules de déplacement, bâtiments en mauvais état, absence de dortoirs réservés aux policiers.ères et difficultés liées à l'énergie ;
- La toiture du bâtiment accueillant le commissariat de *Dondon* est trouée et l'espace est insalubre dans son ensemble ;
- A l'entrée du sous-commissariat du *Haut-du-Cap* coule en permanence une eau sale et nauséabonde, ce qui rend l'accès au bâtiment particulièrement compliqué lors des pluies ;
- Le commissariat de *Jacmel* est situé au rez-de-chaussée du bâtiment qui accueille la *Direction Départementale du Sud-est*. Il ne possède pas de dortoir pour les policiers.ères. La garde à vue comprend deux (2) cellules plongées dans l'obscurité totale en cas de coupure de l'électricité. De plus, l'*Unité Départementale de Maintien d'Ordre* (UDMO) est aussi localisée dans l'enceinte dudit bâtiment, dans une petite pièce totalement inappropriée ;

- Le commissariat de *Jérémie* loge dans une ancienne maison fissurée par endroit, après le passage du cyclone Matthew. Sans dortoir, non alimenté en électricité, ce commissariat qui représente un danger pour les agents.es qui y sont affectés, ne dispose pas non plus de moyen de déplacement ;
- Le bâtiment du sous-commissariat de *Marbial*, dans le Sud-Est, est en très mauvais état ;
- Le Sous-Commissariat de *Duchity* loge dans une ancienne maison dont une partie est en bois. Il ne dispose ni de matériel de bureau ni de matériel de police, ni de véhicule de service ;
- Les commissariats de *Marfranc* et de *Moron* disposent chacun d'un dortoir dépourvu de tout. Les agents.es ne disposent d'aucun matériel de police ni de véhicule de service ;
- Les deux (2) cellules de garde-à-vue du commissariat de *Pétion-Ville*, insalubres et non-aérées dégagent une odeur nauséabonde, en raison du grand nombre de retenus.es qui y sont gardés et des conditions d'hygiènes précaires dans lesquelles ils pataugent. Ces cellules, qui représentent un danger pour les retenus.es, sont aussi contiguës au bureau du chef de poste, une proximité qui expose les agents.es à des risques sanitaires ;
- Dans les commissariats et sous-commissariats de *Delmas*, de *Kenscoff*, de *Port-au-Prince*, de *Tabarre* et de *Vivy Mitchell*, les espaces de rétention, insuffisants et inadaptés à la garde des retenus.es, sont utilisés comme cellules de détention. De plus, *Port-au-Prince*, *Tabarre* et *Vivy Mitchell* ne disposent pas de suffisamment de véhicules de service fonctionnels en vue de leur permettre de couvrir efficacement l'étendue de leur juridiction. Les agents.es font aussi face à une insuffisance importante de matériels informatiques et de bureau, ce qui handicape leur travail. Et, si à *Tabarre*, à *Port-au-Prince* et à *Kenscoff*, l'approvisionnement en eau potable est difficile, à *Vivy Mitchell* même l'eau de service est rarement disponible ;
- Depuis le 30 mars 2026, le commissariat de *Ouanaminthe* accueille aussi la prison civile de la ville. Cette décision fait suite à celle de mettre en place la juridiction de première instance de *Ouanaminthe*. Le commissariat ne dispose que de matériels de bureau usagés en très mauvais état et d'un (1) seul véhicule de service fonctionnel, les autres étant en panne. La garde-à-vue compte quatre (4) cellules, dont trois (3) desservent aujourd'hui la prison. L'une des trois (3) cellules est réservée aux femmes qu'elles soient en rétention ou en situation de détention. Une salle exiguë, équipée seulement de deux (2) chaises, de deux (2) tables et d'un (1) classeur, sert de bureau au directeur de la prison. Les détenus.es se nourrissent à leurs frais ou grâce à des dons.
- Le commissariat de *Port-de-Paix*, dans le département du Nord-Ouest, loge dans un bâtiment en très mauvais état. Des espaces ont été aménagés sur la cour dudit commissariat afin d'y installer certains bureaux. À l'intérieur du bâtiment se trouve

une garde à vue composée de *deux* (2) cellules : *une* (1) pour les femmes et *une* (1) autre pour les hommes. Ces cellules accueillent souvent un grand nombre de retenus.es, ce qui complique la tâche des policiers.ères. L'espace est nauséabond, principalement parce que les personnes placées en garde à vue font leurs besoins physiologiques à l'intérieur même des cellules, qui restent fermées en permanence.

VI. Agents.es de la PNH assassinés et/ou enlevés

28. Pour la période allant de juin 2025 à juin 2026, *trente-cinq* (35) agents.es de la PNH ont été assassinés parmi eux, *trois* (3) ont été enlevés puis sont portés disparus. *Vingt-et-un* (21) parmi eux sont tombés dans des affrontements avec des bandits armés terroristes. Ces données portent à *quarante-cinq* (45) le nombre de policiers.ères tués de janvier à décembre 2025¹. Voici les informations recueillies à leur sujet par le RNDDH :

- Le 15 juin 2025, à *Campêche*, zone de *Carrefour-Feuilles*, dans le département de l'Ouest, l'agent Grégory LEBLANC a été tué par des bandits armés ;
- Dans la soirée du 21 au 22 juin 2025, à *Debussy* dans le département de l'Ouest, l'agent Richenord DESCOUBETH, alias Khalifa a été tué par balles alors qu'il participait à une activité festive. Il était affecté à la *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID) ;
- Le 3 juillet 2025, le policier Dickenson KEURETTE a été tué à *Fer-à-Cheval*, sur la route reliant *Mirebalais* à *Lascahobas* dans le département du Centre. Issu de la troisième promotion de la PNH, il était affecté à la *Brigade d'Intervention du Commissariat de Lascahobas* ;
- Le 3 juillet 2025, à *Delmas 32*, dans le département de l'Ouest, l'agent Junior THIMOTHE a été tué par des membres d'une brigade d'autodéfense ;
- Le 5 juillet 2025, dans un affrontement avec des bandits armés, l'agent Eliov MARCELIN, membre de l'*Unité Temporaire Anti-Gang* (UTAG), a été tué dans la localité de *Désarmes* dans le département de l'Artibonite ;
- Le 5 juillet 2025, vers 3 : 00 heures du matin, le policier Olrich JOSEPH a été grièvement blessé par balles lors d'une attaque perpétrée par des bandits armés à *Viard*, commune de *Kenscoff* dans le département de l'Ouest. Transporté d'urgence à l'hôpital, il a succombé à ses blessures ;
- Le 19 juillet 2025, Pierre Juste VILLARD, agent affecté au *Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre* (CIMO), a été tué par des individus armés à *Carrefour Pè*, commune de *Milot*, dans le département du Nord ;

¹ Les informations concernant les policiers.ères tués de janvier à juin 2025 sont inscrites dans le rapport du RNDDH intitulé ***30ème anniversaire de la Police Nationale d'Haiti (PNH) : Le RNDDH salue la lutte des policiers.ères pour le rétablissement de la sécurité***, publié le 12 juin 2025 : https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2025/06/6-Rap-PNH-12Juin2025.FR_-1.pdf

- Le 22 juillet 2025, les agents Jean Louis DANIEL, Darius DANIEL et Fegensly MERTUS, tous membres de l'*Unité Départementale de Maintien d'Ordre* (UDMO), ont été tués à *Liancourt*, dans le département de l'Artibonite, lors d'une opération au cours de laquelle le véhicule blindé à bord duquel ils se trouvaient a été pris au piège et incendié par des bandits armés ;
- Le 25 juillet 2025, dans la matinée, le policier Mackly Ritchy ALEXIS, membre de la BOID a été tué par des bandits armés à *Kenscoff*, dans la zone de Téléco, département de l'Ouest ;
- Le 29 juillet 2025, à *Delmas 75*, le policier Marquès PHILOCLES a été tué par des individus armés ;
- Le 11 août 2025, Guy Rurley BATHALIEN, agent affecté à l'UTAG, participait à une opération policière à *Liancourt*, dans le département de l'Artibonite, lorsqu'il a été blessé par balles. Il est décédé des suites de ses blessures ;
- Le 13 août 2025, très tôt dans la matinée, un véhicule blindé de la PNH est tombé dans une embuscade tendue par des bandits armés à *Kenscoff*, dans la zone de Téléco. Feu a été mis au blindé. *Deux* (2) policiers de la BOID, Jean Guerby TOUSSAINT et Max Youry SAINTE-ROSE, ont été tués sur le coup. Plusieurs armes ainsi que d'autres matériels ont été emportés par les bandits armés qui ont aussi profané les cadavres des policiers assassinés et en ont posté la vidéo sur les réseaux sociaux. *Trois* (3) autres agents ont été blessés ;
- Dans l'après-midi du 19 août 2025, *deux* (2) agents affectés à la SWAT, Jean Porky BISSON et Samuel LISSADE ont été tués à *Kenscoff* par un drone kamikaze qui a explosé sur leur lieu de cantonnement. Outre ces *deux* (2) agents tués sur place, au moins *cinq* (5) autres ont été blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital ;
- Dans l'après-midi du 9 septembre 2025, le policier Thelusma DERVILIEN, affecté à la BRI, a été tué par des individus armés alors qu'il se trouvait à *Tabarre 48*, dans la zone de *Coin 48*, département de l'Ouest. Il venait de descendre de son véhicule lorsque lui ainsi que *deux* (2) autres personnes qui l'accompagnaient, ont été abattus ;
- Dans la matinée du 18 octobre 2025, le policier Rivalcey ABNER, affecté au commissariat de *Fonds-des-Blancs*, dans le département du Sud, a été tué par balles par des individus armés. Il participait à l'exécution d'un mandat d'amener émis contre la dame Venante SENATUS ;
- Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2025, à *Kenscoff*, dans le département de l'Ouest, l'agent Rodler BLAISE a été tué par des bandits armés terroristes ;
- Le 6 novembre 2025, à la *Minoterie*, non loin de *Source-Matelas*, dans le département de l'Ouest, l'agent Jean Jude HYACINTHE a été enlevé par des bandits armés alors qu'il se trouvait à bord d'un véhicule de transport en commun en direction de *Port-au-Prince*, en vue d'assister aux funérailles d'un proche. Ce jour-là, il ne portait ni arme

ni badge. Ses agresseurs ont intercepté le véhicule et enlevé uniquement le policier, laissant les autres passagers poursuivre leur route. L'agent Jean Jude HYACINTHE qui était affecté au CIMO et en poste à l'*Arcahaie*, n'est jamais rentré chez lui, selon les informations du RNDDH ;

- Le 14 novembre 2025, l'Agent I Wadley JEUNE, affecté à la BRI, participait, à *Lascahobas* dans le département du Centre, à une opération policière contre des bandits armés lorsqu'il a été blessé par balles. Il est décédé des suites de ses blessures ;
- Le 15 novembre 2025, dans la matinée, à *Delmas 33*, l'agent Angelot JEANTY a été tué par plusieurs balles ;
- Le 17 novembre 2025, le policier Josué SAINTIMA, affecté à l'UDMO participait à une opération policière dans la localité *Laboderie*, entre les communes de l'*Arcahaie* et de *Cabaret*, lorsqu'il a été grièvement blessé. Transporté tardivement à l'hôpital en raison des difficultés rencontrées dans le cadre de son évacuation, il est décédé des suites de ses blessures ;
- Dans la soirée du 18 novembre 2025, le policier Richard JEAN-LOUIS, affecté au commissariat de *Port-au-Prince*, a été tué par des bandits armés alors qu'il affrontait ces derniers à *Turgeon*, dans la zone de l'église Sacré-Cœur. Feu a été mis à son cadavre ;
- Le 25 novembre 2025, l'agent Jackson PETIT-MAITRE, affecté à l'UDMO, a été tué à la *Croix-des-Bouquets* par des bandits membres du gang des 400 Mawozo. Il était revenu de *Saint-Louis-du-Nord* régler un ordre de transfert vers *Port-au-Prince* lorsqu'il a été assassiné ;
- Le 26 novembre 2025, l'agente Daphney SIMILIEN affectée à l'*Unité de Sécurité Générale du Palais National (USGPN)*, revenait d'une banque commerciale lorsqu'elle a été tuée à *Delmas 75*, zone *Cassagnol 19* par des individus armés non identifiés ;
- Le 19 décembre 2025, deux (2) agents du *Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre (CIMO)*, Ézéchiel MAITRE et Fleurant PHILIPPE, qui se trouvaient à bord d'un autobus de transport en commun, ont été enlevés par des bandits armés dans la zone de *Canaan*. Ils se rendaient à l'*Arcahaie* prendre poste. À ce jour, ils sont portés disparus ;
- Dans la soirée du 20 janvier 2026, le policier Schneider LOUIS a été tué par balles à *Delmas 95* par des individus armés non identifiés ;
- Le 23 février 2026, à *Delmas 17*, Junior DORELUS, agent policier affecté à la SWAT participait à une opération policière visant à appréhender des kidnappeurs lorsqu'il a été tué par balles ;

- Le même jour, soit le 23 février 2026, l'agent III Isreno ÉTIENNE, a été grièvement blessé par des individus armés, à Delmas 31, non loin de l'*Institution Saint-Louis de Gonzague*. Il a succombé à ses blessures à l'hôpital. Il participait à une opération policière visant à déjouer une tentative d'enlèvement ;
- Le 29 mai 2026, à *Morne Robert*, une zone située entre les communes de *Verrettes* et de *Saint-Marc*, dans le département de l'Artibonite, trois (3) policiers Pierre Emmanuel GERMAIN, responsable de l'*Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG)* de *Verrettes*, Richecarde CASIMIR, agent de l'UTAG et Schneider HILAIRE, agent du BIM, accompagnés du citoyen Claubens Norius PETIT, ont tous été tués dans une embuscade tendue par des membres du gang armé terroriste *Gran Grif*. Les victimes participaient à une opération policière visant à déloger des bandits armés lorsqu'elles ont été attaquées par ces derniers. Au cours du raid, le véhicule qui transportait les policiers et leur accompagnateur a quitté la route avant de se retrouver dans un ravin. Les bandits armés en ont profité pour s'emparer des armes, munitions, gilets pare-balles et autres équipements policiers qui étaient en la possession des victimes, avant d'abandonner leurs corps sur les lieux. Leurs dépouilles ont été récupérées le 31 mai 2026.

VII. Attaques armées contre des infrastructures policières

29. Au cours de la période couverte par ce rapport, au moins huit (8) attaques armées ont été perpétrées par des bandits armés terroristes, contre des infrastructures policières.

- Dans la matinée du 22 juin 2025, des membres de la coalition armée terroriste *Viv Ansanm* ainsi que des bandits armés du gang des Taliban opérant à *Canaan* ont attaqué puis incendié le commissariat de *La Chapelle*, situé dans le département de l'Artibonite. Le lendemain, soit le 23 juin 2025, ils ont procédé à la démolition du bâtiment ;
- Dans la nuit du 11 au 12 juillet 2025, les terroristes de *Viv Ansanm* ont attaqué puis incendié le sous-commissariat de *Furcy*, dans la commune de *Kenscoff*, avant de le démolir complètement ;
- Le 17 juillet 2025, tôt dans la matinée, des bandits terroristes du gang *Kokorat San Ras* ont attaqué la commune de *Marchand-Dessalines* et incendié partiellement le commissariat de la ville ;
- Dans la nuit du 14 au 15 septembre 2025, des membres du gang armé *Gran Grif*, opérant à *Savien* ont attaqué le commissariat de *Liancourt* dans le département de l'Artibonite puis ont complètement démoli le bâtiment ;
- En représailles à une opération policière menée la veille, dans la nuit du 17 au 18 septembre 2025, des bandits armés opérant à *Délugé-Montrouis* ont incendié le sous-commissariat de *Montrouis* ;

- Le 18 septembre 2025, des bandits armés du gang *Kokorat San Ras* basé à *Ti Bwadòm, Gros-Morne*, département de l'Artibonite, ont attaqué *Bassin - Bleu*, dans le département du Nord-Ouest. Au cours de cette attaque, le sous-commissariat de la ville a été incendié ;
- Le 30 mars 2026, des bandits armés du gang *Kokorat San Ras* ont fait irruption dans la commune de *Marchand-Dessalines*. Et, dès leur arrivée dans la ville, ils ont commencé à démolir le commissariat ;
- Tôt dans la matinée du 14 avril 2026, des bandits armés de la coalition criminelle terroriste *Viv Ansanm* ont attaqué la localité de *Seguin*, dans la commune de *Marigot*, département du Sud-est. Ils ont incendié le sous-commissariat ainsi qu'un véhicule de police. Au cours de cette attaque, au moins *sept (7)* personnes ont été tuées.

30. Il convient de souligner que ces nouvelles données portent à *quatre-vingt-cinq (85)* le nombre d'attaques armées perpétrées contre les commissariats et sous-commissariats des départements de l'Artibonite, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Est. Et, *quarante-et-un (41)* postes ont été partiellement ou complètement rasés par les bandits armés, ou encore désaffectés par les autorités étatiques :

| # | Infrastructures | Date de démolition |
|-----|---|---|
| 1) | Commissariat de Cabaret | 3 mars 2024 |
| 2) | Commissariat de Cafétéria | 6 mars 2024 |
| 3) | Commissariat de Carrefour | 18 avril 2024 |
| 4) | Commissariat de Cité-soleil | 5 juin 2021 |
| 5) | Commissariat de Ganthier | 21 juillet 2024 |
| 6) | Commissariat de Gressier | 30 juin 2024 |
| 7) | Commissariat de La Chapelle | 22 juin 2025 |
| 8) | Commissariat de la Croix-des-Bouquets | Dans la nuit du 2 au 3 mars 2024 |
| 9) | Commissariat de Liancourt | Dans la nuit du 14 au 15 septembre 2025 |
| 10) | Commissariat de Marchand-Dessalines | 30 mars 2026 |
| 11) | Commissariat de Martissant | 1 ^{er} juin 2021 |
| 12) | Commissariat de Mirebalais | 31 mars 2025 |
| 13) | Inspection Générale PNH | 1 ^{er} mars 2024 |
| 14) | Prison civile de Cabaret | 30 janvier 2024 |
| 15) | Prison civile de la Croix-des-Bouquets | Dans la nuit du 2 au 3 mars 2024 |
| 16) | Prison civile de Mirebalais | 31 mars 2025 |
| 17) | Prison civile de Port-au-Prince | Dans la nuit du 2 au 3 mars 2024 |
| 18) | Sous-commissariat de Bicentenaire | 5 juin 2021 |
| 19) | Sous-commissariat de Bon Repos | 29 février 2024 |
| 20) | Sous-commissariat de Calvaire | Dans la nuit du 2 au 3 mars 2024 |
| 21) | Sous-commissariat de Carrefour-Feuilles | 29 août 2023 |
| 22) | Sous-commissariat de Cazeau | 1 ^{er} mars 2024 |
| 23) | Sous-commissariat de Cesselesse | 1 ^{er} mars 2024 |
| 24) | Sous-commissariat de Corail Cesselesse | 23 janvier 2023 |
| 25) | Sous-commissariat de Delmas 3 | 1 ^{er} mars 2024 |
| 26) | Sous-commissariat de Duvivier | 5 juin 2021 |
| 27) | Sous-commissariat de Furcy | Dans la nuit du 11 au 12 juillet 2025 |
| 28) | Sous-commissariat de Grand-Ravine | 22 mai 2024 |
| 29) | Sous-commissariat de Marché Salomon | 6 mars 2024 |

| | | |
|-----|---|---|
| 30) | Sous-commissariat de Montrouis | Dans la nuit du 17 au 18 septembre 2025 |
| 31) | Sous-Commissariat de Pernier | Dans la nuit du 28 au 29 janvier 2023 |
| 32) | Sous-commissariat de Saint-Charles | 2 juillet 2024 |
| 33) | Sous-commissariat de Saut-d'Eau | 31 mars 2025 |
| 34) | Sous-commissariat de Savane Pistache | 29 août 2023 |
| 35) | Sous-commissariat de Sierra II | 5 juin 2021 |
| 36) | Sous-commissariat de Station des Gonaïves | 5 juin 2021 |
| 37) | Sous-commissariat de Terre Rouge | 24 mars 2025 |
| 38) | Sous-commissariat de Thomazeau | 4 octobre 2023 |
| 39) | Sous-commissariat de Titanyen | 30 janvier 2024 |
| 40) | Sous-commissariat de Portail Léogane | 29 février 2024 |
| 41) | Sous-commissariat de Portail Saint Joseph | 6 juin 2021 |

31. Au moins *six* (6) antennes ayant aussi essuyé les attaques des bandits armés terroristes n'existent plus aujourd'hui :

| | Infrastructures | Date de démolition |
|----|-------------------------------|---------------------------|
| 1) | Antenne de police Canaan 1 | 23 janvier 2023 |
| 2) | Antenne de police Canann 3 | 23 janvier 2023 |
| 3) | Antenne de police Drouillard | 5 juin 2021 |
| 4) | Antenne Hôpital PNH Bon Repos | 29 février 2024 |
| 5) | Antenne Morne-à-Cabris | 4 mars 2024 |
| 6) | Antenne Village Renaissance | 29 février 2024 |

VIII. Commentaires et recommandations

32. Tel que démontré dans ce rapport, entre juin 2025 et juin 2026, la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) a évolué dans un contexte extrêmement difficile.

33. Au cours de la période analysée, des dons ont été offerts par des partenaires de l'institution et l'Etat haïtien a acquis certains matériels et équipements policiers. Ceux-ci sont demeurés cependant insuffisants. Les agents.es ne disposent toujours pas de matériels et équipements adéquats et adaptés aux besoins de la population en matière de sécurité. Et, le manque d'armes, de munitions, de véhicules blindés, de matériels de communication et d'équipements de protection individuelle appropriés a fait accroître la vulnérabilité des policiers.ères lors des opérations ou encore lors des affrontements avec des gangs armés qui, de leur côté, disposent d'armes de guerre de grande portée.

34. De juin 2025 à juin 2026, *trente-cinq* (35) policiers.ères ont été assassinés. *Vingt-et-un* (21) d'entre eux sont tombés lors d'affrontements avec des bandits armés terroristes. *Trois* (3) autres ont été enlevés puis sont portés disparus. Au moins *huit* (8) attaques armées contre les postes de police ont été perpétrées. Et, avec ces nouveaux raids, ce sont *quatre-vingt-cinq* (85) attaques qui ont ciblé les infrastructures policières de 2021 à nos jours. Les conséquences pour la PNH sont énormes car *quarante-et-un* (41) commissariats et sous-commissariats ont été partiellement ou totalement rasés ou encore, ont été désaffectés. De même, au moins *six* (6) antennes ont disparu.

35. Plusieurs bâtiments accueillant les commissariats et sous-commissariats du pays, vétustes et délabrés, tombent en ruine. Les toits de certains laissent passer l'eau de pluie

et les murs d'autres sont fissurés. Ces espaces présentent un danger tant pour les citoyens.nes qui les fréquentent que pour les policiers.ères qui y sont affectés. Les gardes-à-vue inadaptées, insuffisamment aérées et éclairées pour la plupart, croulent sous le poids des personnes privées de liberté. Les cellules sont insalubres, nauséuses et exposent les agents.es – autant que les retenus.es – à des risques sanitaires élevés.

36. Les difficultés d'ordre logistique sont restées énormes pendant toute la période couverte par ce rapport. L'insuffisance de véhicules de services fonctionnels a empêché les postes de police de couvrir l'étendue de leur juridiction. De même, le manque de véhicules blindés ainsi que l'état dégradé des routes ont considérablement compliqué les déplacements des policiers.ères. Cette situation a favorisé des embuscades tendues par les bandits armés terroristes dont certains ont même placé des engins explosifs sur certains axes routiers menant à *Canaan*, *Lilavois*, *Santo* et à la *Croix-des-Bouquets*.

37. Par ailleurs, la capacité opérationnelle de la PNH est fortement affectée par le nombre élevé de policiers.ères régulièrement assassinés dans l'exercice de leurs fonctions et par les différents départs pour l'étranger, d'agents.es de l'institution. Ces pertes ont fait monter la pression sur les agents.es qui, de juin 2025 à juin 2026, ont été obligés de travailler de nombreuses heures d'affilée, dans les mêmes conditions.

38. Compte tenu de cette réalité, s'il est vrai que les attentes vis-à-vis du projet P-4000 sont énormes, sans l'octroi de rémunérations prenant en compte la cherté de la vie et d'une protection sociale solide tenant compte du caractère dangereux du travail des agents.es de la PNH et incluant des avantages sociaux pour tous les agents.es mais pas seulement pour les responsables de l'institution, ce problème d'effectifs ne sera résolu que temporairement.

39. Les conditions générales de travail décrites dans ce rapport et auxquelles sont soumis les agents.es de la PNH entraînent des conséquences énormes sur leur bien-être psychologique et professionnel. Le stress engendré par le travail qu'ils sont appelés à effectuer, les incertitudes et les retards enregistrés dans le paiement des salaires et l'octroi des avantages, l'insuffisance des rémunérations face au coût de la vie, la fatigue accumulée en raison des longues heures de service, constituent un manquement grave aux droits à la sécurité au travail et à la protection sociale des policiers.ères.

40. Le RNDDH estime que de juin 2025 à juin 2026, les agents.es de la PNH – hormis ceux et celles qui sont de connivence avec les bandits armés terroristes – ont fait leur possible en vue de répondre aux énormes pressions opérationnelles et aux différentes attentes de la population en matière de sécurité et de protection de l'ordre public. Cependant, cela n'a pas été suffisant. Et, si la coopération entre l'Etat haïtien et certains partenaires internationaux demeure importante pour le relèvement et la professionnalisation de l'institution policière, il n'en reste pas moins que c'est aux autorités étatiques haïtiennes qu'incombe l'obligation de procéder à l'évaluation des besoins de l'institution et de lui procurer en qualité et en quantité suffisantes, tous les matériels et équipements dont elle a besoin en vue de ramener l'ordre et la sécurité dans le pays en général et dans les différentes zones contrôlées et/ou occupées par les bandits armés terroristes en particulier. Voilà pourquoi le RNDDH recommande aux autorités étatiques de :

- Mettre à la disposition de tous les commissariats et sous-commissariats du pays, en quantité suffisante, les matériels et équipements policiers dont ont besoin les agents.es, en vue d'effectuer leur travail : véhicules de service, véhicules blindés, armes à feu, munitions, moyens de communication, matériels de protection personnelle, etc. ;
- Veiller à une meilleure affectation des ressources humaines et matérielles de la PNH, afin d'en garantir une utilisation optimale ;
- Renforcer les capacités du service de renseignement de la PNH afin de garantir une meilleure planification et une meilleure coordination des opérations sur le terrain ;
- Evaluer et réparer si besoin, les locaux de tous les postes de police du pays, notamment dans les régions reculées ;
- Améliorer les conditions générales de travail des policiers.ères, réviser leur salaire, veiller au paiement régulier de leurs rémunérations et à l'octroi d'avantages sociaux à tous les policiers.ères, notamment à ceux et celles déployés sur le terrain.